

DÉCLARATION PRODUITS SFDR AXIOM SHORT DURATION BOND

(a) Résumé

Stratégie ESG. L'objectif de ce Fonds est d'atteindre, sur un horizon d'investissement minimum de 3 ans, un rendement net des frais de gestion supérieur à l'indice de référence suivant : €STR capitalisé +2%. Afin d'atteindre cet objectif, le Fonds investit principalement dans des obligations perpétuelles à coupon fixe ou « actions privilégiées » via une gestion totalement discrétionnaire.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et, bien qu'il n'ait pas pour objectif d'effectuer des investissements durables, il comprendra une proportion minimale de 30 % d'investissements durables. Cette proportion d'investissements durables poursuivra un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durablement environnementales selon la taxonomie de l'UE.

Le Fonds soutient l'objectif d'atténuation du changement climatique et définit les investissements durables à l'aide de l'Axiom Climate Readiness Score (ACRS), une méthodologie propriétaire qui évalue la performance climatique des assureurs et des banques.

Le Fonds considère les scores Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et climatiques des entreprises comme un élément non contraignant. Les politiques d'exclusion visent à interdire les investissements dans des entreprises impliquées dans des activités listées. Ces politiques comprennent des exclusions sectorielles concernant des considérations sociales et éthiques telles que le tabac, les jeux d'argent, le cannabis et les divertissements pour adultes, ainsi que des exclusions répondant à des considérations environnementales et, en particulier, climatiques telles que la production d'énergie au charbon et l'exploitation minière de celui-ci, ainsi que le pétrole et le gaz conventionnels et non conventionnels. Le Fonds applique les exclusions de niveau 2. Pour plus d'informations sur ces politiques veuillez consulter le [manuel](#) de politiques thématiques et sectorielles d'Axiom AI.

Les indicateurs suivants sont utilisés pour mesurer l'atteinte de chacune des caractéristiques de durabilité promues par ce Fonds :

- Score ESG : le score ESG du Fonds est supérieur à celui de son univers.
- Axiom Climate Readiness Score (ACRS)¹ : score de 0 à 100 %, un score plus élevé indique une meilleure performance climatique du Fonds. Cet indicateur est utilisé pour définir les investissements durables.

Au moins 65% des investissements du Fonds (à l'exclusion des produits dérivés non single-name, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) sont utilisés pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales. 46 % de ces investissements sont des investissements durables. Les 35% restants concernent des entreprises ou des instruments pour lesquels les notations ESG ne sont pas disponibles ou pour lesquels tous les indicateurs environnementaux et sociaux ne peuvent être évalués en raison du manque de données.

¹ Plus d'informations peuvent être trouvées ici : <https://axiom-ai.com/web/data/documentation/Axiom-Climate-Readiness-Score-note.pdf>

Suivi. Le suivi des caractéristiques environnementales et sociales du produit est assuré sous différentes formes. Le système pré et post-trade contrôle les violations de notre liste d'exclusion et de la couverture ESG.

Bien que le Fonds ne soit pas contraint à une performance minimale pour son score ESG ou pour l'un de ces indicateurs environnementaux ou sociaux, des bilans semestriels sont effectués pour examiner les changements dans la performance ESG. Lorsque la performance du Fonds est inférieure ou a diminué, le ou les indicateurs spécifiques sont discutés au sein du comité ESG et des mesures correctives sont prises lorsque cela est jugé pertinent.

Données et qualité des données. Les scores ESG proviennent de notre fournisseur de données S&P. Dans le cas de l'ACRS, les sources de données quantitatives sont Iceberg Data Lab et Dealogic, et les sources de données qualitatives comprennent les propres déclarations de l'entreprise, les rapports CDP et ONG, entre autres.

Les contrôles de cohérence sont effectués pour identifier les problèmes potentiels de données, ce qui comprend l'examen des valeurs aberrantes et des changements d'une année de déclaration à l'autre. Malgré cela, il y a plusieurs limites aux méthodologies utilisées, notamment : i. La dépendance aux données auto-déclarées ; ii. Les lacunes de données concernant les portefeuilles de prêts d'entreprises des banques ; iii. La forte dépendance des hypothèses pour estimer les données climatiques des clients des banques ; iv. Les difficultés à répartir les données des filiales auprès de leurs sociétés mères ; et v. Les défis de l'agrégation des données ITR au niveau du portefeuille.

Engagement. Ce Fonds n'a pas de politique d'engagement spécifique, l'engagement avec les émetteurs de ce Fonds peut avoir lieu dans le cadre d'engagements à l'échelle de l'entreprise ou sur une base ad hoc à la suite d'exercices de surveillance.

Indice de référence. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné pour répondre aux caractéristiques environnementales et sociales du Fonds.

(b) Pas d'objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut les caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. Il aura une proportion minimum de 30% d'investissements durables.

Afin de garantir que les investissements durables du Fonds ne causent pas de préjudice significatif à l'objectif environnemental du Fonds ainsi qu'aux objectifs sociaux, Axiom AI surveille les Principales Incidences Négatives (PAI en anglais) du tableau 1 de l'annexe I du RTS, ainsi que, le cas échéant, des indicateurs équivalents. Les émetteurs identifiés comme des « outliers négatifs » dans le portefeuille sont comparés à leurs pairs. Les émetteurs les moins performants sont examinés par le Comité ESG, qui décide des mesures appropriées. Trois principales actions peuvent en découler :

- i. Engagement : l'émetteur est identifié comme candidat à une démarche d'engagement ou, en cas d'engagement en cours, la problématique spécifique liée au PAI est intégrée ;
- ii. Exclusion : l'émetteur est ajouté à la liste d'exclusion spécifique du Fonds ;
- iii. Aucune action : lorsque le PAI de l'émetteur est jugé non représentatif de sa performance réelle. L'émetteur continue d'être surveillé jusqu'à l'amélioration de son indicateur PAI.

De plus, certains PAI sont intégrés dans la méthodologie climatique interne d'Axiom AI, l'ACRS, qui constitue un élément essentiel du processus d'investissement du Fonds.

L'alignement des investissements durables avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme intervient dans le cadre du processus de qualification d'un émetteur en tant qu'investissement durable.

Les PAI prises en compte par le Fonds se composent d'indicateurs pertinents à la fois pour le secteur financier et pour les entreprises, bien que l'exposition à ces dernières puisse être limitée.

Les indicateurs environnementaux les plus pertinents pour le secteur financier concernent principalement les émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi que les objectifs de réduction de ces émissions dans le temps. Bien que les institutions financières aient un impact direct relativement faible sur l'environnement par rapport à d'autres secteurs, leur impact indirect, via le financement et l'investissement, est très élevé. Actuellement, les seuls PAI environnementaux couvrant les activités indirectes (scope 3 en aval) sont ceux liés aux émissions de GES. Toutefois, il s'agit d'un indicateur rétrospectif. Afin de surveiller l'absence d'engagement des institutions financières en matière de décarbonation, le Fonds utilise un autre indicateur offrant une vision prospective. Cet indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone alignées sur l'Accord de Paris. Ces indicateurs sont également suivis pour les entreprises. D'autres PAI environnementaux, bien que moins pertinents pour le Fonds, sont néanmoins surveillés : l'exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable, l'intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, les activités affectant négativement les zones sensibles pour la biodiversité, les émissions dans l'eau et le ratio de déchets dangereux.

En ce qui concerne les PAI sociaux, trois indicateurs obligatoires sont surveillés : i. écart moyen de rémunération entre les sexes non ajusté ; ii. ratio moyen entre le nombre de femmes et d'hommes dans les conseils d'administration ; iii. absence de processus et de mécanismes de conformité pour assurer le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. Les PAI relatifs à la violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et de l'OCDE, ainsi qu'à l'exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, sous-munitions, armes chimiques et biologiques), ne sont pas surveillés directement car ils sont déjà couverts par la politique d'exclusion d'Axiom AI.

En outre, le Fonds surveille la part des entreprises sans politique de lutte contre la corruption et la fraude.

(c) Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le Fonds promeut les caractéristiques environnementales et sociales suivantes :

Environnement :

- Institutions financières : les facteurs relatifs à l'impact direct et indirect de leurs activités sur l'environnement sont pris en compte. Parmi les impacts directs, les scores ESG incluent l'évaluation de leur éco-efficacité opérationnelle, y compris les émissions de GES, la consommation d'énergie et l'utilisation et l'élimination de l'eau. L'évaluation des activités indirectes est également incluse dans les scores ESG, notamment en ce qui concerne la stratégie climatique des portefeuilles de prêts ainsi que l'évaluation des risques. Ces informations sont complétées par une méthodologie interne appelée Axiom Climate Readiness Score qui fournit une évaluation beaucoup plus robuste de la performance climatique des banques (voir encadré ci-dessous).

La raison d'être de cette analyse supplémentaire est motivée par la conviction d'Axiom que le secteur bancaire européen joue un rôle clé dans la réalisation de l'Accord de Paris, car il finance plus de 70% de l'économie Européenne. La transition énergétique ne se fera donc pas sans l'action des banques. Il est donc nécessaire d'utiliser des méthodologies plus robustes qui aident à comprendre comment les banques orientent leurs portefeuilles pour financer le secteur et les activités nécessaires à la transition énergétique.

- Institutions non financières : Les scores ESG incluent des facteurs communs à tous les secteurs ainsi que des indicateurs spécifiques à chaque secteur. Les indicateurs d'éco-efficacité opérationnelle, de stratégie climatique, de politique environnementale et de systèmes de gestion et de reporting sont évalués pour toutes les entreprises. Selon la matérialité pour chaque secteur, d'autres domaines sont évalués, notamment les risques liés à la biodiversité et à l'eau. De même, il existe des indicateurs généraux et spécifiques à chaque secteur utilisés pour évaluer tous ces domaines. Par exemple, dans le cas de l'éco-efficacité opérationnelle, les émissions de GES et l'élimination des déchets sont évaluées pour tous les secteurs, et complétées par des indicateurs d'énergie et d'eau pertinents pour le secteur (ex. l'utilisation ou la consommation). Les indicateurs spécifiques à chaque secteur incluent, entre autres, l'efficacité des centres de données et la part d'énergie renouvelable pour les entreprises de services de télécommunication, ainsi que les émissions de substances acidifiantes pour les secteurs pétrolier, gazier et chimique.

Social :

- Institutions financières : Les scores ESG comprennent des indicateurs liés aux pratiques des banques en termes de développement du capital humain, d'attraction et de rétention des talents, d'inclusion financière, de pratiques de travail, de droits de l'homme et de santé et sécurité au travail. En outre, la base de données des controverses est utilisée pour analyser le bon comportement des banques dans leurs pratiques de vente car, entre autres, elle surveille l'exposition des banques aux cas et aux règlements de litiges résultant de mauvaises pratiques en matière de protection des consommateurs.
- Institutions non financières : Les scores ESG incluent des facteurs communs à tous les secteurs ainsi que des facteurs spécifiques au secteur. Les indicateurs de développement du capital humain, de santé et sécurité au travail, d'attraction et de rétention de talents, de citoyenneté d'entreprise et de philanthropie, de droits de l'homme, de pratiques de travail et de reporting sont évalués pour toutes les entreprises. Selon la pertinence pour le secteur, d'autres domaines sont évalués, notamment la participation des parties prenantes et l'impact social sur les communautés.

Axiom's Climate Readiness Score

L'Axiom Climate Readiness Score (ACRS) utilise une analyse quantitative et qualitative pour évaluer la performance climatique des institutions financières en fonction de trois piliers :

1. **Engagement d'entreprise.** Ce pilier vise à identifier le degré de priorité accordé au changement climatique par une entreprise en examinant sa gouvernance (ex. l'implication du conseil d'administration et de la direction générale dans la prise de décision), sa stratégie climatique et les objectifs connexes, ainsi que sa transparence sur les activités et les moyens mis en œuvre pour mieux intégrer le changement climatique.
2. **Gestion des risques et des opportunités liés au climat.** Ce pilier évalue les processus et outils utilisés par les émetteurs pour identifier, mesurer et atténuer leur exposition aux risques liés au climat ainsi que leur approche pour saisir les opportunités découlant de la transition énergétique. En outre, une méthodologie est appliquée pour évaluer l'exposition aux risques physiques et de transition des portefeuilles de prêts aux entreprises des banques sur la base des données de prêts syndiqués au niveau de l'entreprise.
3. **Contribution à la transition vers les énergies faibles en carbone.** Ce pilier vise à comprendre la contribution que l'émetteur peut avoir à la transition énergétique à travers ses activités d'investissement ou de prêt auprès des entreprises, ainsi qu'à travers des produits thématiques. Une méthodologie est appliquée pour évaluer la compatibilité de la température de leur portefeuille de prêts aux entreprises (augmentation implicite de la température) avec l'objectif de température bien inférieur à 2°C de l'Accord de Paris.

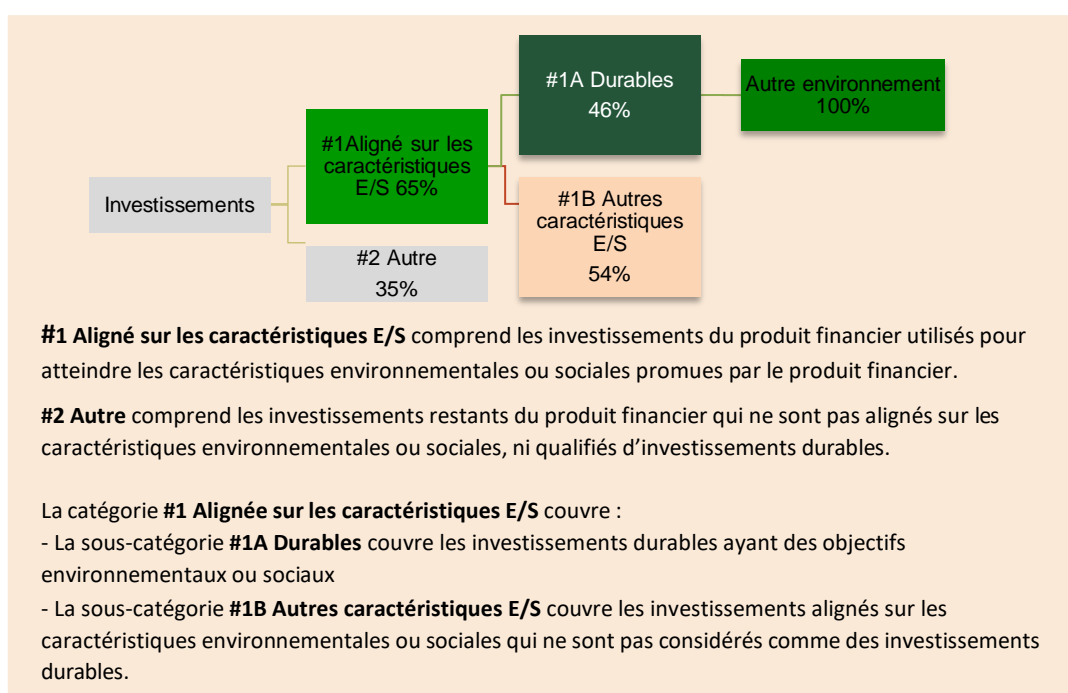
(d) Stratégie d'investissement

L'objectif de ce Fonds est d'atteindre, sur un horizon d'investissement minimum de 3 ans, un rendement net des frais de gestion supérieur à l'indice de référence suivant : €STR capitalisé +2%. Afin d'atteindre cet objectif, le Fonds investit principalement dans des obligations perpétuelles à coupon fixe ou « actions privilégiées » via une gestion totalement discrétionnaire.

Le Fonds considère les scores Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) et climatiques des entreprises comme un élément non contraignant. Des politiques d'exclusion sont utilisées pour interdire les investissements dans les entreprises impliquées dans des activités interdites. Ces politiques comprennent des exclusions sectorielles répondant à des considérations sociales et éthiques telles que le tabac, les jeux d'argent, le cannabis et le divertissement pour adultes, ainsi que des exclusions répondant à des considérations environnementales et, en particulier, climatiques telles que la production d'énergie au charbon et l'exploitation minière de celui-ci, ainsi que le pétrole et le gaz conventionnels et non conventionnels. Le Fonds applique les exclusions de niveau 2. Pour plus d'informations sur ces politiques veuillez consulter le [manuel](#) de politiques thématiques et sectorielles d'Axiom AI et la liste d'exclusion correspondante.

En plus des caractéristiques environnementales et sociales décrites ci-dessus, Axiom AI utilise différentes sources de données pour évaluer la gouvernance des entreprises dans lesquelles le Fonds investit. Trois types d'informations sont analysés : 1. les exigences de capital Pilier 2 des banques ; 2. le résultat du test de bonne gouvernance, fourni par un prestataire de données ; 3. les scores des sous-critères liés aux structures de gestion des entreprises, aux relations avec les employés, à la rémunération du personnel et à la conformité fiscale, issus des scores ESG des fournisseurs de données d'Axiom AI. Des seuils de performance minimaux sont définis pour chacun des trois types de données. Si une entreprise ne satisfait à aucun seuil ou si aucune information n'est disponible, la Société de Gestion envoie un questionnaire. Les entreprises qui ne répondent pas au questionnaire ou qui fournissent des réponses jugées insatisfaisantes, selon l'évaluation du Comité ESG, sont exclues des investissements du Fonds.

(e) Proportion des investissements



Au moins 65% des investissements du Fonds (à l'exclusion des dérivés non single-name, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) sont utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds. 46 % de ces investissements sont des investissements durables. Les 35% restants sont des sociétés ou des instruments pour lesquels les notations ESG ne sont pas disponibles ou pour lesquels tous les indicateurs environnementaux et sociaux ne peuvent pas être évalués en raison du manque de données. Des garanties environnementales et sociales minimales sont toutefois assurées par l'application des politiques sectorielles et thématiques. Les politiques sectorielles et thématiques d'Axiom AI concernent les entreprises du secteur de l'énergie à base de charbon et de l'exploitation minière, le pétrole et le gaz conventionnels et non conventionnels, les violations du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE sur les entreprises multinationales, ainsi que l'égalité des sexes et la diversité.

La répartition d'actifs prévue est suivie quotidiennement et réévaluée chaque année.

(f) Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales

Le suivi des caractéristiques environnementales et sociales du produit est assuré sous différentes formes. Le système pré-trade et post-trade contrôle les violations concernant notre liste d'exclusion. En outre, au moins un bilan semestriel des indicateurs environnementaux et sociaux énumérés ci-dessous est réalisé.

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés par le Fonds pour mesurer l'atteinte de chacune des caractéristiques de durabilité qu'il promet :

- Score ESG : Score de 0 à 100 %, plus le score est élevé, meilleure est la performance ESG du Fonds.
- Axiom Climate Readiness Score (ACRS) : Score de 0 à 100%, plus le score est élevé, meilleure est la performance climatique du Fonds.

(g) Méthodologies

Le Fonds n'est pas contraint d'avoir une performance minimale dans son score ESG ou tout indicateur environnemental ou social. Toutefois, lorsque leur performance est inférieure, le ou les indicateurs spécifiques sont discutés au sein du comité ESG et des mesures correctives sont prises lorsque cela est jugé pertinent.

Les méthodologies du score ESG peuvent être trouvées [ici](#), tandis que la méthodologie ACRS peut être trouvée [ici](#).

(h) Sources et traitement des données

i. Sources de données

Les scores ESG proviennent de notre fournisseur de données S&P.

L'ACRS utilise des sources de données quantitatives et qualitatives, les sources de données quantitatives sont Iceberg Data Lab et Dealogic, les sources de données qualitatives comprennent les propres déclarations des entreprises, les rapports CDP et ONG, entre autres.

ii. Qualité et traitement des données

Des contrôles de cohérence sont effectués pour identifier les problèmes potentiels de données, ce qui comprend l'examen des valeurs aberrantes et des changements d'une année de déclaration à l'autre. Axiom AI s'abstient d'utiliser les moyennes sectorielles pour attribuer les points de données ESG/ manquants à un émetteur.

Le traitement des données diffère selon le type de données. Dans le cas des scores ESG, ceux-ci sont mis à jour mensuellement dans notre système informatique interne à l'aide de l'outil XpressFeed de S&P. Le processus est entièrement automatisé. Dans le cas de l'ACRS, les données sont traitées par le département des risques, elles sont mises à jour dans notre base de données interne et le service informatique les met à la disposition de tous les gestionnaires de portefeuille et des commerciaux.

(i) Limites des méthodologies et des données

- **Données auto-déclarées** : Données divulguées directement par les institutions financières, qui ne sont généralement pas auditées, bien que cette pratique soit de plus

en plus courante. Les données fournies sont la plupart du temps qualitatives. Même si des estimations quantitatives sont fournies, leur utilisation pour des comparaisons avec d'autres institutions financières est très limitée, soit parce que les méthodologies diffèrent, soit parce que la divulgation sur la portée et les hypothèses utilisées est médiocre. Ceci est particulièrement important pour les scores ESG et l'analyse qualitative de l'ACRS.

- **Fournisseurs de données financières** : Les données au niveau des entités émettrices sont nécessaires pour effectuer une analyse ascendante plus précise de la performance climatique des institutions financières. Notre méthodologie se concentre sur les entreprises en tant que principaux contributeurs aux émissions mondiales de GES. Ainsi, dans le cas des banques, nous souhaitons avoir une meilleure visibilité sur leur portefeuille de prêts aux entreprises. Les seules données au niveau de l'entreprise qui peuvent être obtenues sont les données de crédit syndiqué. De ce fait, la couverture du portefeuille de prêts est partielle car les données au niveau de l'entreprise sur d'autres types de crédit (ex. prêt renouvelable, à tempérament, ouvert) ne peuvent pas être sourcées.
- **Données climatiques** : Les lacunes des données varient selon le type d'évaluation, cependant, parmi les points communs que nous retrouvons, il y a : la dépendance à l'égard des données auto-déclarées, l'utilisation de moyennes sectorielles lorsque les informations fournies par les entreprises sont inexistantes ou insuffisantes, le manque de données prospectives qui ne reposent pas uniquement sur les engagements des entreprises, et les incertitudes liées aux données climatiques/scénarios modélisés et aux hypothèses connexes.
- **Allocation des données ESG/Climat** : Les données ESG/Climat sont attribuées aux sociétés mères, ce qui signifie que dans le cas d'un investissement dans une filiale, les données utilisées pour l'analyse seraient celles de la société mère. Selon le type d'indicateur, cela peut avoir un impact négatif ou positif sur le score. L'impact au niveau du Fonds est généralement assez faible car les positions sur les filiales sont plutôt rares.

j) Due diligence

Comme mentionné aux points f. et h.) Axiom AI a mis en place des processus pour s'assurer que l'allocation d'actifs au niveau du fonds et au niveau de l'émetteur est conforme aux normes minimales du Fonds.

k) Politiques d'engagement

Ce fonds ne dispose pas de politique d'engagement spécifique, l'engagement avec les émetteurs de ce Fonds peut avoir lieu dans le cadre d'engagements à l'échelle de l'entreprise ou sur une base ad hoc à la suite des exercices de suivi.

l) Indice de référence désigné

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné pour répondre aux caractéristiques environnementales et sociales du Fonds.